

RSA - Revenu de solidarité active

1er avril 2020



Montants mensuels en vigueur au 1er avril 2020

Les montants actuels du RSA sont les suivants :

POUR UNE PERSONNE SEULE

- avec aucun enfant : 564,78 euros ;
- avec un enfant : 847,17 euros ;
- avec deux enfants : 1 016,60 euros ;
- avec trois enfants : 1 242,51 euros ;
- par enfant supplémentaire : 225,91 euros.

POUR UN COUPLE

- avec aucun enfant : 847,17 euros ;
- avec un enfant : 1 016,60 euros ;
- avec deux enfants : 1 186,03 euros ;
- avec trois enfants : 1 411,94 euros
- par enfant supplémentaire : 225,91 euros.

MAJORATION PARENT ISOLE

Les personnes seules assurant la charge d'un enfant (né-e ou à naître) peuvent bénéficier d'une majoration sous certaines conditions.

- avec aucun enfant (femme enceinte) : 725,24 euros ;
- avec un enfant : 966,99 euros ;
- avec deux enfants : 1 208,74 euros ;
- par enfant supplémentaire : 241,74 euros.

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Connaître vos droits > Les chiffres clefs >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/RSA-Revenu-de-solidarite-active>